

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023

Convocation en date du 29 novembre 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2023049

Objet : Règlement intérieur

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille  
MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc  
ROUX

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE  
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François  
JANNET

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine  
FRANCOIS

CCBS : Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

#### Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN

CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS

#### Excusés ayant donné procuration :

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe  
FAVROT

#### Excusés :

CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET

CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET

CCD : Sonia PERI

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

CCV : Guy DUPUIT

Madame Hélène Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives

L'organisation du temps de travail cherche l'adéquation entre un service public opérationnel et de qualité, une organisation des tâches si possible équilibrée et optimisée au regard des missions à accomplir, de la gestion du risque environnemental et des conditions de travail sécurisées.

Aucun texte statutaire n'oblige une collectivité ou un établissement public à adopter un règlement intérieur. Cependant, dans la pratique, lister dans un même document les règles applicables, permet non seulement la connaissance par tous de ces règles, et d'autre part contribue au bon fonctionnement des services.

La démarche d'élaboration du projet de règlement proposé a débuté au printemps 2023 avec une concertation de l'ensemble des agents par le biais de nombreuses réunions réunissant différents groupes de travail selon les thématiques abordées.

Le règlement intérieur est destiné à tous les agents d'Organom pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du Code du Travail,

Vu la demande d'avis transmise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Ain le 17 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'adopter un nouveau règlement intérieur pour le personnel d'Organom

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement intérieur présenté en annexe et son entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM  
Le Président  
Yves CRISTIN  
Président

